



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2004/L.13
18 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Dixième session

Buenos Aires, 6-18 décembre 2004

Point 4 f) de l'ordre du jour

Exécution des engagements et application

des autres dispositions de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Questions concernant les pays les moins avancés

Proposition du Président

À sa vingt et unième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, n'ayant pas été en mesure de s'entendre sur un projet de décision, en a transmis le texte* au Président de la Conférence des Parties pour qu'il y donne les suites qu'il jugerait utiles. Après avoir tenu des consultations, le Président de la Conférence a proposé à celle-ci d'adopter à sa dixième session le projet de décision ci-après.

Projet de décision -/CP.10

Travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions 29/CP.7 et 7/CP.9,

* FCCC/SBI/2004/L.28/Add.1.

Ayant examiné le rapport intérimaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés,

Prenant note, en s'en félicitant, des travaux accomplis par le Groupe d'experts des pays les moins avancés dans le cadre de son mandat actuel,

1. *Prie* le Groupe d'experts des pays les moins avancés de préparer d'éventuels éléments à examiner au sujet du rôle que pourrait jouer le Groupe pour aider à l'application des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans le cadre d'un nouveau mandat et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-troisième session (novembre 2005);

2. *Prie également* le Groupe d'experts des pays les moins avancés, agissant en consultation avec les pays les moins avancés parties, d'inclure dans le rapport qu'il lui présentera à sa vingt-troisième session des renseignements sur les éventuelles difficultés techniques et financières que pourraient rencontrer les pays les moins avancés parties dans l'application de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
